

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2015

ORDRE DU JOUR

- ✓ PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014
- ✓ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT
- ✓ CHOIX DU PRESTATAIRE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PORTAGE DES REPAS A DOMICILE
- ✓ CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME
- ✓ PRIX DES TERRAINS DE LA RUE J.BREL
- ✓ CREATION D'UN POSTE « EMPLOI D'AVENIR »
- ✓ DENOMINATION ET NUMEROTATION « RUE DE L'USINE »
- ✓ CONVENTION D'ADHESION AU SIP
- ✓ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM,

Adjointes présents : M^{rs} CASTANET et AZAM,
M^{mes} PIOVESAN et CABANIS.

Conseillers présents : M^{mes} BLANC, JULIEN, BONNET, EMIILE-dit-BIGAS, DAUZATS, BOUTIE et FOULQUIER, M^{rs} HOULES, ESCOUBOU, MICOULAUD, ALBERT, BRU, COLLET et ORTIN.

Après lecture des délibérations prises au cours du précédent Conseil Municipal en date du 14 avril 2015, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de ce compte-rendu. Le Maire ouvre la séance. Les sujets à l'ordre du jour sont abordés.

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014

- **Rapport d'activité du délégataire sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau**

Ce rapport annuel a été établi par le SIAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes) et contient les données suivantes pour la commune de Lagarrigue:

- Nombre d'abonnés : 837
- Volume d'eau vendu : 98 420 m³
- Eau distribuée de bonne qualité bactériologique et physico-chimique
- Prix de l'eau au 1^{er}/01/2014 : 2,318 € TTC/m³ (pour une facture type de 120 m³, abonnement, toutes taxes et redevances comprises).

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité de la présentation du rapport annuel 2014 du délégataire sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau.

- **Rapport d'activité du délégataire sur le service de l'assainissement**

M^r le Maire rappelle que la commune a confié à la société Lyonnaise des Eaux la compétence d'entretien et de gestion de l'assainissement par un marché de délégation de service public, s'en suit une présentation sur le prix et la qualité du service en 2014. Ce document présente :

- **La station d'épuration :**

Les résultats de l'auto surveillance mettent en évidence la conformité du rejet et le bon fonctionnement général des ouvrages.

Volume traité et rejeté au milieu naturel 108 369 m³.

Les boues produites sont conformes aux critères de qualité requis pour la valorisation agricole. Pour 2014, 18,21 TMS de boues ont ainsi été valorisées.

- **Les réseaux et accessoires**

La longueur totale du réseau est de 13 779 ml dont 4 345 en réseau unitaire, 7 829 en séparatif et 1 605 en réseau pluvial. Il comporte 228 regards et 64 avaloirs.

Ont été réalisés :

→ 3 interventions d'urgence sur les réseaux et 0 intervention d'urgence sur les branchements

→ 1 008 ml de curage de canalisation en préventif.

- **Les postes de relèvement**

Ils ont été nettoyés régulièrement.

- **Le prix de l'assainissement**

En 2014, le prix du m³ TTC est de 1,5469 € TTC.

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité de la présentation du rapport annuel 2014 du délégataire sur le service de l'assainissement.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le programme de réfection et mise en conformité de la signalisation au croisement des CD612 et CD56 pour un montant de 11 454 € HT, la mise en sécurité du centre bourg pour un montant de 12 912 € HT.

Le montant des travaux subventionnable s'élève à 24 336 € HT.

Le projet présenté est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal, qui sollicite le Département pour un montant maximum de subventions réparties entre les amendes de police et le FDT AVIL 2015.

RESTAURATION SCOLAIRE & PORTAGE DES REPAS : CHOIX DU PRESTATAIRE

M^r le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation auprès de différents prestataires de service a été relancée.

Un cahier des charges a été envoyé comportant notamment : propositions de menus/fournisseurs attitrés/conditions de livraison /conseils de remise en température des plats/ prise des commandes/ couverture assurance/règlement de facturation/ formule de révision du prix.

Considérant les propositions présentées, le Conseil Municipal CHOISIT à l'unanimité la proposition de SR Collectivités et AUTORISE LE MAIRE à signer la convention annuelle pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

M^r le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour l'Accès Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), entrée en vigueur le 26 mars 2014, prévoit dans son article 134 la fin de la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat concernant l'instruction technique des permis de construire ou des déclarations préalables à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants.

La commune étant concernée, il nous appartient à compter du 1^{er} juillet 2015 de mettre en œuvre les mesures nécessaires lui permettant d'assurer cette mission.

La ville de Castres, sollicitée, propose un projet de convention de mise à disposition de ses services, en contrepartie d'une rémunération pour procéder à l'instruction des autorisations d'urbanisme (*Permis de Construire et permis valant division, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Certificats d'Urbanisme opérationnels, Déclaration Préalable, Demande de modifications, de prorogation et de transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessus*).

Cette convention prend effet au 1^{er} juillet 2015 pour une durée de six mois, avec reconduction expresse intervenant avec un préavis de un mois selon les conditions financières stipulées à l'article 11 de la convention.

M^r le Maire propose un avenant n°1 à cette convention qui sera tripartite commune de Castres, Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet et commune de Lagarrigue, prévoyant les modalités de remboursement par la CACM à la commune de Castres des dépenses liées à l'instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, des investissements techniques (*logiciels, système de gestion informatisé, installation, paramétrage, formation, maintenance.....*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE LA CONVENTION proposée et l'avenant n°1 et AUTORISE LE MAIRE à signer les conventions annexées.

PRIX DES TERRAINS DE LA RUE J.BREL

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération du 17/12/2014, le bornage de division en 2 lots de la parcelle A 557, propriété

communale a été réalisé. Il convient de fixer le prix de vente de ces 2 lots.

Suite à l'avis favorable de la commission urbanisme du 28 Mai 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE DE VENDRE ces terrains au prix suivant :
 - o Lot 1 de 774 m² à 45 000 € TTC
 - o Lot 2 de 929 m² à 45 000 € TTC
- AUTORISE LE MAIRE à signer toutes pièces et actes relatifs à ce dossier.

CREATION D'UN POSTE « EMPLOI D'AVENIR »

M^r le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : activités répondant à des besoins collectifs. aide au personnel technique pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux.
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable jusqu'à 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale Tarn Sud et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les dispositions précitées et AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DENOMINATION ET NUMEROTATION « RUE DE L'USINE »

Suite à la demande du service des impôts de Castres, M^r le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le nom de « Rue de l'Usine » au chemin reliant l'avenue de Castres et le lieu-dit « Plaine de Roussac ».

Suite à l'avis favorable de la commission urbanisme du 28 Mai 2015, afin de régulariser la situation de la parcelle A 551 et de lui attribuer un numéro, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité la dénomination « rue de l'Usine » à cette voie et le numéro 7 à la parcelle A 551.

CONVENTION D'ADHESION AU SIP

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le projet de convention à signer avec la Région Midi-Pyrénées fixant les conditions de mise à disposition gratuite de la plate-forme Service d'Information Publique Midi-Pyrénées ainsi que les conditions de son utilisation.

La convention qui prend effet à compter de sa signature prendra fin le 31/12/2016 et pourra faire l'objet d'une reconduction. Elle est conclue à titre gratuit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- **Circulation dans le village**

Une réunion publique se tiendra prochainement pour présenter les propositions retenues par la commission Urbanisme en ce qui concerne les aménagements prévus dans le centre du village pour sécuriser la circulation et éviter que la rue de la Grange continue à se dégrader.

- **Fibre optique**

L'Etat a mis en place des crédits afin de réduire la fracture numérique dans notre pays. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a été choisi.

Une convention entre l'opérateur Orange, l'Etat, le Département et la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a été signée le 21 mai dernier.

La commune de Lagarrigue a été désignée prioritaire. M^r le Maire siège au comité de suivi pour la réalisation de cette convention.